

ELECTIONS MUNICIPALES - MESURES SANITAIRES

Conformément aux instructions des circulaires ministérielles (INTA2007053C du 9 mars 2020), la Ville de Meulan-en-Yvelines a pris toutes les mesures d'hygiène nécessaires afin de permettre de voter en sécurité et dans les meilleures conditions sanitaires.

Comme pour chaque élections, les bureaux de vote seront désinfectés avant, pendant et après les scrutins.



BUREAU DE VOTE ET CORONAVIRUS

Par mesure de précautions, les mesures suivantes ont été prises :



Installation de gels hydro-alcooliques en entrée et en sortie de bureau de vote



Isoloirs orientés vers un mur pour respecter la confidentialité du scrutin, sans nécessité de fermer le rideau



Marquage au sol à chaque étape du parcours de l'électeur pour maintenir une distance d'1 mètre entre chaque électeur



Les électeurs sont autorisés à signer avec leur stylo à la condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile

Les consignes sanitaires seront scrupuleusement respectées par les membres des bureaux de vote afin d'assurer la bonne tenue du scrutin.

Vous remerciant de votre compréhension.